

La Lettonie criminalise la « négation de l'agression soviétique »

RÉSEAU VOLTAIRE | 21 MAI 2014

ENGLISH ESPAÑOL ITALIANO



Le Saeima (Parlement letton) a adopté le 16 mai 2014 une quinzaine d'amendements à son Code pénal. L'un d'entre eux criminalise « la négation, la justification et la banalisation de l'agression de l'URSS et de l'Allemagne nazie contre la République de Lettonie ». Les contrevenants encourtent jusqu'à 3 ans de prison.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, Moscou et Berlin signèrent un pacte de non-agression dont les clauses secrètes prévoyaient le partage de l'Europe centrale. L'URSS récupérait ainsi, entre autres, la Lettonie dans sa sphère d'influence. Cependant, alors que Paris tombait aux mains du Reich, la plus grande confusion régnait à Riga. Moscou exigea que le gouvernement protège sa population russe et cesse de persécuter le Parti communiste. Riga accepta que l'Armée rouge puisse entrer pour cela sur son territoire, ce qu'elle fit, imposant les communistes au pouvoir, puis annexant le pays.

La formulation de la loi lettone place sur un même plan l'Allemagne nazie et l'URSS qui la combattit.

Source : « La Lettonie criminalise la « négation de l'agression soviétique » », *Réseau Voltaire*, 21 mai 2014, www.voltairenet.org/article183896.html